



Aux contribuables de Saint-Michel

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2024-301-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-301, tel qu'amendé, le tout de façon à assurer la concordance avec le règlement numéro URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement de zonage numéro 2024-301-2 a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 13 août 2024 et un certificat de conformité a été émis par la MRC des Jardins-de-Napierville, le 12 septembre 2024.

Ce règlement vise à :

- modifier l'article 12.4.4 concernant l'îlot déstructuré traversant de type 3 (chemin Pigeon) dans le but de reconnaître la possibilité d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins commerciales.
- modifier l'annexe C « grille des usages » relativement à la zone ID-11;
- modifier l'annexe D « fiches par typologie » relativement à la zone ID-11;

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 18^e jour de septembre 2024.

(s) Caroline Provost
Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe